CONDITIONS :

ABONNEMENT.

[illegible]

ABONNEMENS pour l'année pour adresses [illegible] Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, [illegible] 10 dollars.

Les annonces en langue [illegible] de la Gazette, les actes de vente [illegible] du public à des ventes [illegible] meubles, les actes [illegible] par [illegible] 1 dollar par chaque insertion.

Les annonces qui doivent paraître que pour [illegible] 61 par ligne pour chaque insertion.

Les annonces en anglais d'une [illegible] 25 pour cent de plus que celles en [illegible] 25 pour cent de plus que celles en [illegible] 25 pour cent de plus que celles en